

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-Lucien a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024 au bureau municipal situé au 5250 7^e rang à Saint-Lucien le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025.

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec relatives à l'avis public du contenu du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit informer les citoyens des dates des séances ordinaire du conseil pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ d'adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025, comme suit :

Lundi	13 janvier	19 h 30
Lundi	10 février	19 h 30
Lundi	10 mars	19 h 30
Lundi	14 avril	19 h 30
Lundi	12 mai	19 h 30
Lundi	09 juin	19 h 30
Lundi	14 juillet	19 h 30
Lundi	11 août	19 h 30
Lundi	08 septembre	19 h 30
Mardi	14 octobre	19 h 30
Lundi	10 novembre	19 h 30
Lundi	08 décembre	19 h 30

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité:

Donné à Saint-Lucien, ce 19 novembre 2024.



Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier